

## **Séance du 3 novembre 2014**

Le trois novembre deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Etait excusé : M. Willy PIPELIER

Secrétaire de séance : M. Yann OLLIER

### **Intervention de Monsieur Josselin POUSSET, Conseiller en Energie Partagé du Gal Sud Mayenne**

#### **🔗Présentation du bilan énergétique du patrimoine communal**

Monsieur Josselin POUSSET, conseiller en énergie partagé, présente la structure au sein de laquelle il travaille. Il s'agit du Gal Sud Mayenne (Groupe d'Actions locales) qui regroupe les 3 pays du Sud Mayenne à savoir le Syndicat Mixte du Pays de Craon, la communauté de communes du pays de Château-Gontier et la communauté de communes du pays de Meslay-Grez. Il y a bientôt 10 ans que ces 3 pays se sont regroupés pour obtenir des fonds européens (LEADER) et ont décidé de travailler sur la transition énergétique. Il dispose pour cela de fonds européen d'un million quatre cent mille euros pour financer des projets qui vont dans le sens de la transition énergétique et de la réduction des consommations énergétiques.

Il a été décidé, en 2009/2010, de créer un service à destination des petites collectivités pour leur permettre de se doter d'une compétence énergie, afin de réduire leur consommation sur leur patrimoine (bâti principalement) et l'éclairage public.

C'est un service qui est développé aujourd'hui au niveau national par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). On compte environ 200 CEP sur le territoire.

Aujourd'hui, en Mayenne, il y a 3 CEP (Haute Mayenne, St Berthevin/Changé/Bonchamps, et Sud-Mayenne) et 31 communes adhèrent au service (45% de la population).

Il rappelle qu'il avait présenté le bilan énergétique de la Commune l'année dernière. L'idée de ce soir est de refaire un point sur le bilan énergétique et voir comment il peut accompagner la Commune pour mettre en œuvre les actions qui ont été préconisées. Ces préconisations, dans un 1<sup>er</sup> temps, nécessitent peu ou pas d'investissement.

La répartition des consommations d'énergie finale est de :

- 11 % pour l'éclairage public
- 89 % pour les bâtiments communaux (Mairie, pôle enfance, écoles, salle polyvalente, stade...)

La consommation énergétique en 2012 représente 315 000 kWh/an soit 315 kWh/an par habitant. La moyenne nationale pour des communes de même typologie est de 380 kWh/hab.

Le budget « énergie » au niveau de la commune est de 42 000 € soit environ 4% du budget de fonctionnement (42 €/hab, moyenne nationale : 48 à 50 €/hab) pour 2012.

Monsieur Michel FOUCHER demande si la consommation des véhicules de la Commune est intégrée dans les 11 ou 89%.

Monsieur POUSSET répond que les véhicules ont été retirés du périmètre d'étude à cause de la difficulté de retrouver l'ensemble des factures.

Monsieur Michel FOUCHER précise qu'à Cheméré le Roi, ils ont fait le choix d'acheter un véhicule électrique. Monsieur le Maire ajoute que même si ce n'est pas dans l'étude, la Commune peut y réfléchir.

Monsieur POUSSET précise que la moyenne nationale des consommations de carburant pour les communes est évaluée à 7% de leur consommation énergétique.

Il présente l'évolution des consommations et des dépenses des bâtiments (document remis à chaque conseiller) :

<b>2009-2012</b>	
Consommations énergétiques (GPL, fioul, électricité)	Baisse d'environ de 20 %
Dépenses	Hausse de 20 % du prix des énergies
<b>2008-2012</b>	
Eclairage public	Baisse de 20 % des consommations (pas d'éclairage l'été)
Dépenses	Stabilisation de la dépense

Monsieur POUSSET propose de mettre à jour le bilan énergétique sur 2013.

L'énergie augmente entre 4 et 6% chaque année. Monsieur Michel FOUCHER demande pourquoi l'énergie bois n'a pas été prise en compte ? Monsieur POUSSET répond que c'est une bonne remarque et il donne le coût de revient du bois déchiqueté qui se situe entre à 4 à 4.5 cts du kWh.

Monsieur Michel FOUCHER fait remarquer qu'il n'a pas non plus intégré l'énergie solaire. Avec Monsieur Joseph GAUDIN, ils donnent les bienfaits du chauffe-eau solaire.

Monsieur POUSSET informe que le scénario Grenelle est de réduire de 40% les consommations d'énergie d'ici 20 ans.

Monsieur POUSSET a listé les actions prioritaires à engager afin de diminuer les dépenses :

- Eclairage public : optimisation des contrats (à voir avec le SDEGM)
- Ecoles : installation d'une programmation horaire et programme pédagogique (ex. de St Brice)
- Restaurant scolaire : adapter la température de chauffage
- Mairie : installation d'une programmation horaire + isolation du réseau de distribution + isolation plafond dans la chaufferie

Il propose de réfléchir globalement sur l'enveloppe des bâtiments scolaires qui sont assez anciens et envisager une rénovation globale de ces bâtiments. En effet, cette opération peut-être subventionnée à hauteur de 50 à 70 % sur les travaux de rénovation énergétique (à condition de réduire de 40% les consommations d'énergie). Il est proposé de faire un bilan énergétique sur les bâtiments sociaux communaux.

Il faut que les communes montrent l'exemple dans ce domaine là et c'est pourquoi, il y a des subventions publiques aussi importantes.

Monsieur le Maire conclut qu'il y a un certain nombre de pistes ainsi que des actions exemplaires et d'économie à exploiter.

Il demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la taxe d'aménagement et la rénovation de l'éclairage public. **Les conseillers municipaux sont d'accord.**

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Madame Sabine GABARD aurait souhaité que soit retranscrit la phrase suivante : « elle n'est pas d'accord que tous les enfants inscrits à la garderie doivent obligatoirement assister à l'aide aux devoirs pendant les TAP et que pendant la durée de ces derniers, qu'il soit déconseillé aux parents de venir chercher leurs enfants ».

Les Membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2014.

### **Droits de préemption :**

#### **1 rue des Ecoles**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 septembre 2014, adressée par maître GUEDON, notaire à Ballée, en vue de la cession moyennant le prix de 30 000 €+ frais de notaire de 3 700 €+ frais d'agence de 1 300 € d'une propriété sise à GREZ-EN-BOUERE, cadastrée section AD n°s 349 et 367, 1 rue des Ecoles, d'une superficie totale de 257 m<sup>2</sup>, appartenant à la caisse du Crédit Mutuel de Meslay l'Océane.

Il informe que l'avis des domaines a déterminé le même prix de vente compte tenu des prix constatés lors de mutations récentes d'immeuble de nature comparable.

Il précise que la Collectivité avait la possibilité de faire soit une préemption simple à 30 000 €, soit une préemption avec révision de prix. La différence entre les deux, c'est que si la commune préempte en-dessous du prix, soit le vendeur est d'accord, soit celui-ci refuse et le dossier part au tribunal administratif. Le risque de cette démarche c'est que le vendeur enlève de la vente son bien.

Il explique que cet immeuble permettrait l'organisation d'un pôle social communal afin d'y accueillir la banque alimentaire et le CCAS. Il soumet aussi l'idée que les assistantes sociales pourraient tenir des permanences pour les ayants droits dans un environnement sympathique.

**Le Conseil Municipal décide, par un vote à main levée, (14 votants : 13 pour et 1 abstention):**

↳ d'acquiescer par voie de préemption motivée par un objectif d'organisation du pôle social communal afin d'y accueillir la banque alimentaire et le CCAS, un bien situé à GREZ-EN-BOUERE, cadastré section AD n°s 349 et 367, 1 rue des Ecoles, d'une superficie totale de 257 m<sup>2</sup>, appartenant à la caisse du Crédit Mutuel de Meslay l'Océane,

↳ que la vente se fera au prix de 30 000 €+ frais de notaire de 3 700 €+ frais d'agence de 1 300 €

↳ qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,

↳ que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **↳23 rue Division Leclerc**

**Le Conseil Municipal ne préempte pas la maison, cadastrée section AD n°s 200 et 234, 23 rue Division Leclerc, appartenant à Monsieur Ludovic GIRARD.**

### **Renouvellement de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 3 novembre 2011 : le Conseil Municipal avait décidé d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire.

Il précise que la validité de ladite délibération arrive à son terme le 31 décembre 2014.

Il propose donc que la délibération du 3 novembre 2011 soit reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la délibération du 3 novembre 2011 d'année en année sauf renonciation expresse.**

### **Rénovation de l'éclairage public**

Monsieur Dominique LUCAS rappelle qu'un montant a été prévu au budget 2014 pour la rénovation de l'éclairage public. Il s'agit de renouveler 59 lanternes vétustes à la « Cheminerie », rue du Chêne, rue de l'abattoir, rue de Taude et rue Bel Ebat.

Il présente un devis du SDEGM pour un montant total de 37 446.37 €HT. La participation financière à la charge de la commune sera de 28 084.78€ et celle du SDEGM (25%) de 9 361.59 €

Madame Josiane ROBIN rappelle qu'il avait été inscrit au budget 25 000 €; il faudra donc effectuer un virement de crédits de 3 100.00 € du compte « dépenses imprévues » sur l'opération « rénovation éclairage public ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis du SDEGM.**

Monsieur Joseph GAUDIN soulève un problème d'éclairage, rue de la Libération, au niveau des horaires, lorsque les enfants prennent le car le matin ; il n'y a pas de lumière.

Monsieur le Maire précise que les abris-bus eux-mêmes ne sont pas éclairés.

### **Convention d'assistance technique à la gestion de la voirie avec la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez**

Monsieur Dominique LUCAS expose que considérant la fin de l'Assistance Technique de l'Etat pour des mesures de Solidarité et d'Aménagement (ATESAT), le Conseil Communautaire a décidé de créer un service commun d'assistance pour la gestion de la voirie aux communes qui le souhaiteront.

Il présente la convention qui vise à régler les rapports entre les parties concernées dans le cadre de la mission d'assistance technique pour la gestion de la voirie réalisée par l'agence technique intercommunale au bénéfice de la commune. Le montant s'élève à 311,47 €/ an calculé comme suit :

↳34% : longueur de la voirie

↳33% : Potentiel fiscal

↳33% : Population

Le Maire précise que ce montant sera défalqué de l'attribution de compensation.

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique à la gestion de la voirie avec la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez.**

**Avenant n°4 à la convention d'utilisation de la salle des sports par le Collège « Le Grand Champ »**

Monsieur le Maire présente l'avenant n°4 à la convention relatif aux modalités de règlement de la participation du Conseil Général. Les dispositions du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 5 de la convention initiale du 23 juin 2005 sont modifiées comme suit : « la contribution du Conseil général fait l'objet d'un seul règlement en fin d'année scolaire pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire concernée ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **accepte** la modification des modalités de règlement de la participation du Conseil Général comme suit : « la contribution du Conseil général fait l'objet d'un seul règlement en fin d'année scolaire pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire concernée ».

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention tripartite (commune, conseil général, collège) d'utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège de Grez-en-Bouère.

**Effacement des réseaux électriques et téléphoniques– Route de Meslay du Maine**

Monsieur Dominique LUCAS rappelle que, lors de la visite du domaine de la Commune, il avait été constaté un retard important sur l'effacement des réseaux.

Il présente l'étude du syndicat concernant l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, route de Meslay. Il précise qu'il s'agit d'un effacement souterrain.

	Estimation du coût des travaux	Prise en charge du SDEGM	Participation de la Commune
Réseaux électriques	104 000 €HT	72 800 €HT (70%)	31 200 €HT
Réseaux téléphoniques	30 000 €	6 000 €(20%)	24 000 €
Eclairage Public	40 000 €	10 000 €(25%)	30 000 €

Il précise que la commune peut autofinancer cette opération et que le dossier passera au comité de choix de novembre 2014, pour des travaux qui seront réalisés courant 2015.

Monsieur Joseph GAUDIN propose qu'il soit étudié en même temps l'aménagement rue Villebois Mareuil, afin de limiter la vitesse (ex : pose de chicanes), ce qui permettrait de réduire le coût pour la Commune. **Le Conseil Municipal est d'accord pour étudier l'aménagement rue Villebois Mareuil.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide** de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2015,

- **s'engage** à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

## Admissions en non valeurs

Monsieur le Maire présente un état d'annulation des dettes, suite à une décision de justice, établi par la Trésorerie du Pays de Meslay-Grez pour des factures d'assainissement de 2013 dont le montant s'élève à 62.27 €TTC et des loyers impayés de 2013 dont le montant s'élève à 1 380.11 €

**Le Conseil Municipal accepte ces demandes d'admission en non-valeurs.**

## Prime de fin d'année

Monsieur le Maire expose que la prime de fin d'année avait été fixée en 2012 à 700 € net par agent travaillant à temps complet. Elle est calculée au prorata du temps de travail.

Il propose de l'augmenter de 5%, ce qui correspond à l'évolution du coût de la vie.

Monsieur Jérôme BESNIER n'est pas d'accord avec ce système de prime de fin d'année.

Monsieur le Maire précise que ce système va être revu en 2015 avec la mise en place d'un régime indemnitaire en concertation avec le personnel communal. Ce dispositif serait plus juste et plus approprié au contexte.

**Après un vote à main levée :**

**14 votants**

**11 pour**

**3 contre**

**Et après une discussion entre une augmentation de 2 ou 5%, le Conseil Municipal décide d'augmenter la prime de fin d'année du personnel communal de 5%, soit 735 € net pour un employé qui travaille à temps complet.**

## Comptes-rendus des commissions

### • Bâtiments : Yann OLLIER

Il informe qu'un devis auprès de l'entreprise GUÉROIS a été réalisé pour des travaux d'assainissement (drainage en périphérie) et la pose de nouveaux pièges à eau pour 2 logements, 39 et 41 rue Bel Ebat pour un montant de 2 975.03 euros.

Il faudrait prévoir une visite des logements à Bel Ebat pour voir l'état actuel.

Il informe aussi que des devis sont en cours pour les logements au-dessus de l'école LEVROT.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur POUSSET du Gal Sud Mayenne de réaliser un bilan énergétique concernant ces logements.

### • Voirie : Dominique LUCAS

Il informe que la pierre pour les chemins sera livrée avant la fin du mois de novembre et que le programme 2014 est terminé.

Monsieur Michel FOUCHER expose que Monsieur Dominique LUCAS a dit à plusieurs reprises en commission que « le gravier coûte cher ».

Il n'est pas d'accord avec Monsieur LUCAS et pense que goudronner un chemin communal tous les ans est encore plus onéreux pour la Commune. Il prend comme exemple, le chemin de « la Turpinière », dont la réalisation en tri-couches a coûté 11 067 €, alors que le gravier reviendrait à 2 080 €HT pour 10 ans (20 m<sup>3</sup>/an).

Il se pose la question si c'est une économie pour la Commune de continuer à goudronner un chemin tous les ans.

Monsieur Dominique LUCAS est étonné que Monsieur Michel FOUCHER revienne sur ce sujet alors qu'il était d'accord en commission voirie. Monsieur FOUCHER répond qu'il est conseiller municipal depuis peu et qu'il faut lui laisser le temps de s'imprégner des dossiers.

Monsieur le Maire propose d'étudier à nouveau le sujet en commission voirie.

• Communication : Sabine GABARD

Elle informe que le bulletin municipal a été distribué.

Elle propose que la commission se réunisse prochainement pour élaborer le prochain flash info pour les vœux. La date du vendredi 14 novembre à 20h00 à la mairie est retenue.

• Scolaire : Evelyne PERTHUE

Monsieur Jérôme BESNIER informe que la commission scolaire se réunira le jeudi 20 novembre à 19h00 à la mairie pour faire un bilan de la 1<sup>ère</sup> période de la mise en place des TAP avec les enseignantes et les responsables des parents d'élèves.

Madame Evelyne PERTHUE informe que le projet de convention avec le Conseil Général pour la préparation des repas pour la cantine scolaire est à revoir concernant certains points.

Elle informe aussi que plusieurs devis ont été réalisés pour l'acquisition de matériels (containers pour transporter les plats chauds et froids...). Le premier devis s'élève à 3 500 € mais 2 autres devis ont été demandés à d'autres fournisseurs. L'acquisition d'un four est à prévoir afin d'avoir une qualité supérieure pour certains plats comme le poisson. Les prix varient selon les fournisseurs.

Elle évoque aussi une autre problématique qui est celui du véhicule pour transporter les repas.

Elle va se renseigner sur l'achat d'un petit véhicule électrique ou d'un petit utilitaire.

Elle informe aussi qu'elle va participer à la commission déchets à la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez où elle exposera les différents problèmes évoqués lors de la dernière réunion de conseil municipal. Elle demande aux conseillers présents s'ils souhaitent qu'elle aborde certains sujets. Monsieur Michel FOUCHER demande de se renseigner du coût de l'entreprise SÉCHÉ pour le recyclage des déchets. Il expose que les déchets pourraient être pré-triés à la Communauté de Communes, pour être revendus.

Elle informe que vendredi dernier, elle a assisté avec Madame Eliane PANNIER à l'inauguration des 2 nouveaux logements de Mayenne Habitat au lotissement le Frêne. Le T4 et le T5, vont être occupés par deux familles fin novembre ou début décembre.

Monsieur le Maire expose qu'il a visité les logements disponibles de Mayenne Habitat dans le bourg. Il s'agit de logements anciens, qui ont besoin de travaux. S'il y a des demandes pour ces logements, Mayenne Habitat s'engage à les refaire à neuf.

• Économique, Fêtes et animations : Jean-Pierre.FOUCHER

Il rappelle les dates des deux dernières réunions (30/09 et 02/10/14) et ce qui avait été abordé. Il informe qu'il a revu certains commerçants pour la mise aux normes de l'accessibilité des handicapés et qu'il a pris contact avec des personnes de la DDT pour les accompagner sur cette démarche. Une date de réunion sera fixée ultérieurement pour revoir ce dossier et pour savoir s'ils sont volontaires pour se regrouper en comité de commerçants. Pour le marché de Noël, ils sont tous partants.

Il fait un point sur le marché de Noël. Le choix de la date de cette manifestation n'a pas été simple entre le dimanche 7, 14 ou 21 décembre :

↳ le 7 : délai trop court pour l'organisation

↳ le 21 : à 3 jours du réveillon de Noël, c'est compliqué

↳ le 14 : avec la crainte que cela soit le même week-end que Meslay du Maine

La date du dimanche 14 décembre a été retenue. Le marché se déroulera en plein centre bourg sous des barnums réservés auprès de la Communauté de Communes. Un certain nombre d'exposants sont déjà inscrits. Le plus dur, ce sont les métiers de bouche. L'emplacement est gratuit pour cette nouvelle édition.

Il compte sur tous les conseillers municipaux pour faire fonctionner ce marché de Noël.  
Il informe d'une réunion avec les associations le jeudi 6 novembre.

## **Questions diverses**

### Cérémonie du 4 novembre

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie pour l'ajout de 2 poilus sur la plaque au monument aux morts aura lieu demain 04/11 à 15h00 au cimetière, suivi d'un vin d'honneur à 16h00 à la salle polyvalente. Au début, cette cérémonie devait se dérouler en petit comité, mais suite à l'annonce de la présence de Monsieur le Préfet, elle aura un caractère particulier avec la présence de plus de 40 portedrapeaux, des 2 écoles et d'une classe du Collège. Les élèves chanteront la Marseillaise.

### Exposition mémoire de la guerre 1914-1918

Il s'agit d'une exposition préparée par les anciens combattants qui aura lieu à la salle polyvalente du 13 au 17 novembre 2014. Les 13 et 14/11, elle sera visitée par les classes du Collège ; les 15 et 16/11, elle sera ouverte au public et le 17, 2 écoles primaires s'y rendront.

Monsieur le Maire soulève le problème des gardes de nuit pour surveiller le matériel très coûteux. Sur 5 nuits, reste 2 nuits (samedi et dimanche) où il faut trouver des surveillants.

### Réunion avec le Préfet

Monsieur le Maire informe que le Préfet a souhaité rencontrer l'ensemble des conseillers municipaux demain, après la cérémonie à 17h00 à la mairie. Il invite donc tout le monde à être présent.

### Frelons Asiatiques

Monsieur le Maire informe qu'un exposé a été fait à la Communauté de Communes du Pays de Melsay-Grez et des documents ont été transmis par Monsieur Joseph GAUDIN.

Il précise que sur la Commune, il n'y a eu aucun signalement.

Monsieur Joseph GAUDIN précise qu'il a déjà vu des frelons asiatiques sur Grez-en-Bouère, du côté de chez Monsieur Hervé BOUGLÉ. Il ajoute que la chasse se fait au printemps.

Monsieur le Maire invite Monsieur Joseph GAUDIN à faire une réunion d'information à la Communauté de Communes.

### Point Aprochim

Indemnisation : Monsieur le Maire informe qu'aucun élément n'a été transmis par Monsieur Joseph GAUDIN. Celui-ci précise que c'est en cours.

Santé : il informe qu'une réunion publique aura lieu le 3 décembre à 20h00 à la salle polyvalente avec l'ARS et les professionnels de santé.

Pollution : pour avoir une vision plus complète, la Commune étudie la possibilité de mettre en place un système de mesures spécifiques.

Monsieur Joseph GAUDIN donne lecture de la lettre de Madame et Monsieur Gérard LE GLANAËR.

La séance est levée à 23h08